

Espresso

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2020)**

Heft 2301

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

régulièrement leurs réserves pour fluctuations de valeur.

Perdants et gagnants

Indépendamment de la conjoncture, la prévoyance professionnelle forme l'essentiel de l'épargne des gens les plus modestes. En effet, la plus grande part, soit 97 % de la [fortune des ménages en Suisse](#) - qui ne comprend pas la prévoyance professionnelle - est aux mains d'une faible minorité, représentant un petit 6 % de la population. D'ailleurs, la prévoyance professionnelle n'échappe pas à cette répartition inégale, puisque les trois-quarts des fonds sont accumulés dans le domaine surobligatoire.

Les grands perdants de cette évolution des marchés financiers sont donc les ménages disposant d'un budget relativement réduit, les rentiers actuels et futurs, ainsi que les employés. Car les caisses de retraite font, elles aussi, pression sur les sociétés dont elles détiennent des actions, à une triple fin: pour que leur cours évolue favorablement, pour qu'elles soient plus

rentables et pour qu'elles versent de bons dividendes - une pression qui pèse sur le niveau des salaires et qui est à l'origine de délocalisations et de licenciements.

Cette évolution ne profite pas vraiment à l'économie réelle, laquelle ne recueille au mieux qu'une fraction de l'épargne accumulée. Où s'en va le reste ? Personne ne le sait exactement ([DP 2256](#)). Les véritables gagnantes sont sans aucun doute les banques et les assurances qui gèrent cette épargne pléthorique. En effet, que les fonds qu'on leur confie procurent ou non un rendement, elles encaissent leurs commissions. Plus de [13 % des dépenses de la prévoyance professionnelle](#) filent en frais d'administration et de gestion. Les frais d'administration à eux seuls coûtent environ 300 francs par personne affiliée et par an. Pas étonnant: la prévoyance professionnelle est une machine lourde et complexe.

Du côté de l'AVS, en revanche, les frais de gestion et d'administration ne représentent que 0,5 % des dépenses. Vingt-six francs par assuré et par an, tout compris. Modèle à suivre.

Expresso

Les brèves de DP

Un combat contre des moulins à vent

Ainsi donc les «*Amis de la Constitution*» lancent le référendum contre la loi Covid. Déclarée urgente, cette loi perdra automatiquement sa validité au 31 décembre 2021. Si les référendaires réussissent leur opération, la loi Covid sera abrogée un an après sa promulgation soit le 27 septembre 2021. Ils peuvent donc espérer raccourcir de trois mois la durée de vie de ce texte qu'ils abhorrent. Mais suivant l'évolution de la pandémie, le Conseil fédéral sera en droit de renouveler ses mesures «*liberticides*» en s'appuyant sur la loi sur les épidémies. | *Jean-Daniel Delley, 07.10.2020*